

DÉCISION N° 2026- / 0 0 0 3 /CFP-STAT DU

FIXANT LES COUTS DE FORMATIONS NON DIPLOMANTES DU CENTRE DE FORMATION
ET DE PERFECTIONNEMENT EN STATISTIQUE

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition, révisée ;
- Vu la Loi n°96-015/AN-RM du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements publics à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel ;
- Vu la Loi n°96-060/AN-RM du 04 novembre 1996 relative à la loi de Finances ;
- Vu la Loi n°96-061/AN-RM du 04 novembre 1996 portant principes fondamentaux de la comptabilité publique ;
- Vu l'Ordonnance n°2015-013/P-RM du 02 avril 2015 portant création du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique ;
- Vu le Décret N°2015-0243/P-RM du 02 avril 2015 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique ;
- Vu le Décret N°2018-0940/P-RM du 28 décembre 2018 portant nomination du Directeur General du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT) ;
- Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N°2023-4279/MEF-SG du 18 décembre 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique ;

et suite aux nécessités,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La présente décision fixe les tarifs applicables aux formations modulaires organisées par le CFP-STAT à l'intention des auditeurs individuels et des entreprises/institutions. Ces tarifs sont établis selon

une logique de coût complet permettant de couvrir les honoraires des formateurs et les charges de la structure.

Article 2 : La présente décision s'applique à toutes les sessions de formation modulaire dispensées par le CFP-STAT, quel que soit le module (statistique descriptive, inférentielle, analyse de données, outils informatiques tels que R, Python, Stata, SPSS, CPro, statistiques sectorielles, méthodologie d'enquêtes, etc.).

Article 3 : Les frais de participation et d'inscription des auditeurs aux formations non diplômantes sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Frais de participation et d'inscription des auditeurs aux formations non diplômantes du CFP-STAT

Rubrique	Unité	P.U. Auditeur individuel (FCFA)		P.U. Entreprise/ Institution (FCFA)
		1 pers	3 pers ou plus	
Tarif horaire de la rubrique pédagogique (hors taxes)	FCFA	15 000	10 000	20 000
Frais d'inscription	Forfait par auditeur et par session	2 500	2 500	5 000

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Bamako, le **04 SEPT 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL



Pr Yacouba TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- Original..... 01
- MEF-SG..... 01/PCR
- Membres CA-CFP-STAT 08
- Archives..... 01